

## - CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015 - - COMPTE RENDU -

### PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Natalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Franck GILME - Dany DELBECQUE - Cathleen COPPIN QUIVRON - Louis COSYN - Mustapha GUIROUS - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA - Jeannique VANDEWIELE

### PROCURATION :

Thierry BUCQUOYE donne procuration à Michel PETILLON  
Jaquelina FONSECA donne procuration à Rodrigue DESMET  
Claudia GELINEAU donne procuration à Thierry MITTENAERE  
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN  
Xavier DUQUESNE donne procuration à Patrick BOSSUT  
Claudie RIUS donne procuration à Franck GILME

### ABSENT :

NEANT

### SECRETAIRE :

Louis COSYN

*Présentation de l'éphéméride*

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2015.*

\*\*\*\*\*

### **1.01 Levée de prescription quadriennale d'une créance de l'Ircantec**

Un avis favorable a été émis sur la levée de prescription quadriennale afin de verser la somme de 4.185,22 € à l'IRCANTEC (créance relative à la régularisation des cotisations patronales).

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

### **1.02 Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (U.S.A.H.N) - adhésion des communes de Lorgies et Neuve-Chapelle pour l'ensemble des compétences relevant de l'USAHN - avis du conseil municipal**

Un avis favorable a été émis sur la demande d'adhésion à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (U.S.A.H.N.) des communes de Lorgies et de Neuve-Chapelle en matière de hydraulique agricole, entretien des cours d'eau dans le cadre de la loi GEMAPI et lutte contre les espèces invasives.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

### **1.03 Intercommunalité - Sécurité et prévention de la délinquance - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPD) d'Euralys**

Un avis favorable a été émis sur :

- l'intégration de la Ville de Roncq au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) porté par Euralys Syndicat intercommunal ;
- la désignation de M. Rodrigue DESMET en qualité de représentant suppléant ;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui sera établie par le CISPD avec la participation de la commune de Roncq pour la période 2015-2020.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

#### 1.04 Agence Régionale de la Santé - Schéma Régional d'Organisation des Soins venant modifier le corps (partiellement) ainsi que l'annexe « zonages » du volet ambulatoire du SROS - projet d'avenant - avis du conseil municipal

Un avis favorable a été émis sur le projet d'avenant au SROS venant modifier le zonage pluri professionnel de l'offre de soins de 1er secours dans le schéma de l'organisation des soins. Le Conseil Municipal, au vu de la technicité du dossier, s'en remet à l'expertise de l'ARS.

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

#### 1.05 Espaces publics - Mouvements fonciers entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Boulevard d'Halluin

Un avis favorable a été émis sur les mouvements fonciers, à l'euro symbolique, dédiés aux espaces publics liés aux aménagements réalisés en 2011 et 2012 par la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour la mise en œuvre de la ligne de bus à haut niveau de service « LIANE 4 » sur le boulevard d'Halluin.

Synthèse des parcelles et emprises concernées :

Parcelle à RETROCEDER	Superficie concernée
AR 624	128 m <sup>2</sup>
AR 625 pie	221m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>349 m<sup>2</sup></b>

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

#### 1.06 Création d'une liaison piétonne entre la rue de la Montagne et le square de la Femme Assise - participation financière

Un avis favorable a été émis sur la participation financière de la Ville à hauteur de 20 000 €, sous forme de subvention d'équipement, suite à création d'une liaison piétonne entre la rue de la Montagne, voie de desserte des nouvelles résidences, et le square public de la femme assise.

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

#### 1.07 Création d'un inventaire complémentaire en vue de la valorisation patrimoniale des fermes (Inventaire des Bâtiments Agricoles) - projet de modification simplifiée - avis du conseil municipal

Un avis favorable a été émis sur la mise en place d'un dispositif dit « Inventaire des Bâtiments Agricoles 2 » qui crée un cadre réglementaire favorisant leur reconversion et valorisation, tout en respectant les mesures de protection agricole. La mise en place de ce cadre général fait l'objet du projet de modification simplifiée du PLU.

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

#### 1.08 Demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n°24 : levée totale - avis du conseil municipal

Un avis favorable a été émis sur la demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) : Emplacement Réservé de Superstructure n°24 : « Complexe sportif Guy Drut, rue de Lille, rue Henri Barbusse » (superficie 2,7237 hectares - Bénéficiaire : Commune) : levée totale.

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

**1.09 Demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n°9 : levée partielle - avis du conseil municipal**

Un avis favorable a été émis sur la demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) : Emplacement Réservé de Superstructure n°9 : « Services Techniques municipaux, Equipements socio- éducatifs, rue de Lille » (superficie 4,1100 hectares - Bénéficiaire : Commune) : levée partielle pour les bâtiments de la ferme et son pourtour.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

**1.10 Demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Emplacement réservé pour le logement n°3 : modification du programme - avis du conseil municipal**

Un avis favorable a été émis sur la demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) : Emplacement Réservé pour du Logement n°3 « Logements Individuels à l'exclusion du type intermédiaire, dont 30 % en locatif social » (superficie 0,4444 hectare - Bénéficiaire : MEL) : ajustement du programme.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

**1.11 Demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n°18 : levée partielle - avis du conseil municipal**

Un avis favorable a été émis sur la demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) : Emplacement Réservé de Superstructure n°18 « Extension du parc urbain du Bois Leurent, rue de Lille avec accès à partir de la rue du Moulin et de la rue de Tourcoing » (superficie 13,0934 - Bénéficiaire : Commune) : levée partielle.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

**1.12 Travaux piscine - appel au fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre des travaux pour l'amélioration de l'accueil des différents publics**

Un avis favorable a été émis sur :

- la sollicitation de la Ville de Roncq au fonds de concours alloué par la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre de gros travaux de modernisation du système de chauffage, du traitement de l'eau et de l'eau chaude sanitaire ;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rattache.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

### 1.13 Partenariat municipal avec diverses associations - subventionnement 2015 - 2<sup>ème</sup> versement

ASSOCIATIONS VILLE	2015			
	Demande au titre de 2015	1 <sup>er</sup> versement (CM du 16/12/2014)	2 <sup>ème</sup> versement	TOTAL SUBVENTION
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 €	2 000 €	5 000 €
ULJAP *	25 000 €	15 000 €	5 000 €	20 000 €
BASKET BALL *	8 000 €	3 000 €	4 000 €	7 000 €
USR GYMNASIQUE *	15 000 €	8 000 €	7 000 €	15 000 €
UNC AFN	1 500 €	NEANT	1 000 €	1 000 €
TENNIS CLUB *	10 000 €	NEANT	10 000 €	10 000 €
CHORALE ST ROCH	200 €	NEANT	100 €	100 €
CLUB HISTOIRE LOCALE	1 300 €	NEANT	300 €	300 €
LES FRANCS ARCHERS *	1 500 €	NEANT	1 000 €	1 000 €
PHILHARMONIE	7 000 €	NEANT	6 000 €	6 000 €
HARMONIE DU BLANC-FOUR	7 500 €	NEANT	5 000 €	5 000 €
THEATRE MANDRAGORE	600 €	NEANT	300 €	300 €
AMICALE LAIQUE BLANC-FOUR	700 €	NEANT	700 €	700 €
APEL ECOLES NERUDA TRIOLET	300 €	NEANT	300 €	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 600 €</b>	<b>29 000 €</b>	<b>42 700 €</b>	<b>71 700 €</b>

\* conventionnement triennal (2015-2017) conclu

#### Délibération adoptée

\*\*\*\*\*

### 1.14 Admission en non valeur - exercices 2013 et 2014

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2013	277	Frais de restauration scolaire	8,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	422	Frais de restauration scolaire	6,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	580	Frais de restauration scolaire	12,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1022	Frais de restauration scolaire	29,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1442	Frais de restauration scolaire	24,02 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	44	Frais de garderie scolaire	8,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	45	Frais de restauration scolaire	31,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	152	Frais de restauration scolaire	21,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	153	Frais de garderie scolaire	10,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	247	Frais de restauration scolaire	27,93 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	338	Frais de restauration scolaire	21,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	481	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	595	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			218,23 €	
2014	284	Frais de restauration scolaire	5,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL POUR LE REDEVABLE			5,20 €	
2013	1171	Frais de restauration scolaire	20,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1351	Frais de restauration scolaire	2,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			22,82 €	
2014	624	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			7,28 €	
TOTAL GENERAL			253,53 €	

#### Délibération adoptée

### 1.15 Bilan des opérations immobilières réalisées par la commune - année 2014

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
Parcelles AO 350 - AO 351	Bouygues Immobilier	A titre gratuit	14/01/2014	Acquisition de terrains en nature de chemin après réalisation de l'opération immobilière
CESSIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
ZAC Bois Leurent Parcelles AS586-AS572- AS576-AS589	LMCU	A titre gratuit	20/12/2013	Constitution d'une servitude tréfoncière afin de garantir d'éventuelles interventions sur les ouvrages d'assainissement

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

### 1.16 Compte administratif de l'exercice 2014

Présentation du compte administratif de l'exercice 2014.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

### 1.17 Compte de gestion de l'exercice 2014

Présentation du compte de gestion de l'exercice 2014.

**Délibération adoptée**

\*\*\*\*\*

Levée de séance à 20h05.  
CM-VL/FV/MV Roncq le 24 avril 2015